

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°5 du 17 septembre 2014

Réunion Téléphonique :

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Frederick FRANCILLETTE, Yves MOLINARIO, Frédéric PASTORELLO, Dominique REY, Jacques TARRACOR.

Assistent :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 05/11/2014
Date de diffusion : 24/10/2014 puis 06/11/2014
Auteur : Rodolphe ADAM

ELITE FEMININES

CANDIDATS A L'ACCESSION

MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS :

1. Le club remplit les critères d'éligibilité à l'accèsion prévus à l'article 44 du RGEN partie « Annuelle ».
2. Le collectif comprend cinq contrats plein temps et deux contrats à temps partiel.

En conclusion :

- ☞ La CCS valide l'éligibilité à l'accèsion au club du MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS.
- ☞ Possibilité de 6 mutées sur la feuille de match et 9 sur la liste,

EVREUX VOLLEY-BALL 0279428 :

1. Le club remplit les critères d'éligibilité à l'accèsion prévus à l'article 44 du RGEN partie « Annuelle ».
2. Le collectif comprend quatre contrats plein temps.

En conclusion :

- ☞ La CCS valide l'éligibilité à l'accèsion au club d'EVREUX VOLLEY-BALL.
- ☞ Possibilité de 3 mutées sur la feuille de match et 6 sur la liste.
- ☞ Les joueuses CFC ne sont pas comptabilisées comme mutées.

QUIMPER VOLLEY 29 0299370 :

1. Le club remplit les critères d'éligibilité à l'accèsion prévus à l'article 44 du RGEN partie « Annuelle ».
2. Le collectif comprend neuf contrats plein temps et un contrat à temps partiel.

En conclusion :

- ☞ La CCS valide l'éligibilité à l'accèsion au club du QUIMPER VOLLEY 29 .
- ☞ Possibilité de 9 mutées sur la feuille de match et 12 sur la liste.

VANDOEUVRE-NANCY VOLLEY-BALL 0543620 :

1. Le club remplit les critères d'éligibilité à l'accèsion prévus à l'article 44 du RGEN partie « Annuelle ».
2. Le collectif comprend six contrats plein temps et un contrat à temps partiel.

En conclusion :

- ☞ La CCS valide l'éligibilité à l'accèsion au club du VANDOEUVRE-NANCY VOLLEY-BALL .
- ☞ Possibilité de 6 mutées sur la feuille de match et 9 sur la liste.

VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL 0593916 :

1. Constatant que la CCEE n'a pas délivré d'autorisation d'entraîner à M. ARSOV Radoslav et qu'il ne possède pas les diplômes pour entraîner au niveau « Elite ».
2. Constatant que M. ARSOV Radoslav n'a pas de contrat d'entraîneur professionnel.

En conclusion :

- ☞ La CCS refuse l'éligibilité au club du VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL.
- ☞ Possibilité de 3 mutées sur la feuille de match et 6 sur la liste.
- ☞ Par conséquent le club du VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL doit retirer une joueuse mutée de la liste de son collectif « Elite » avant ce vendredi 19 septembre 2014. Dans le cas contraire la CCS invalidera la liste du collectif du club de VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL .

VBC CHAMALIEROIS 0634740 :

1. Le club remplit les critères d'éligibilité à l'accèsion prévus à l'article 44 du RGEN partie « Annuelle ».
2. Le collectif comprend cinq contrats plein temps et trois contrats à temps partiel.

En conclusion :

- ☞ La CCS valide l'éligibilité à l'accèsion au club du VBC CHAMALIEROIS.
- ☞ Possibilité de 7 mutées sur la feuille de match et 10 sur la liste.

AMIENS LONGUEAU METROPOLE VB 0803773 :

1. Le club remplit les critères d'éligibilité à l'accèsion prévus à l'article 44 du RGEN partie « Annuelle ».
2. Le collectif comprend onze contrats plein temps et un contrat à temps partiel.

En conclusion :

- ☞ La CCS valide l'éligibilité à l'accèsion au club d'AMIENS LONGUEAU METROPOLE VB .
- ☞ Possibilité de 11 mutées sur la feuille de match et 14 sur la liste.

ALBI VOLLEY-BALL – USSPA 0816637 :

1. Le club remplit les critères d'éligibilité à l'accèsion prévus à l'article 44 du RGEN partie « Annuelle ».
2. Le collectif comprend cinq contrats plein temps et un contrat à temps partiel.

En conclusion :

- ☞ La CCS valide l'éligibilité à l'accèsion au club d' ALBI VOLLEY-BALL – USSPA .
- ☞ Possibilité de 5 mutées sur la feuille de match et 8 sur la liste.

NON CANDIDATS A L'ACCESSION

Clubs :

- LAON VOLLEY BALL
- VOLLEY-BALL ROMANAIS
- UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY
- STELLA EDU SP CALAIS
- VOLLEY CLUB HARNES
- LE HAVRE VOLLEY-BALL
- T.P.M. RACING VOLLEY
- CEP POITIERS/ST BENOIT V.B.
- SENS OLYMPIQUE CLUB V-B
- C S M CLAMART
- LEVALLOIS SPORTING CLUB
- COM ARGENTEUIL

Les clubs non candidats à l'accession peuvent avoir au maximum 3 mutées sur la feuille de match et 6 sur la liste.

ELITE MASCULINES

CANDIDATS A L'ACCESSION

SAINT-BRIEUC COTES D'ARMOR VB 0229106 :

1. Le club remplit les critères d'éligibilité à l'accession prévus à l'article 44 du RGEN partie « Annuelle ».
2. Le collectif comprend sept contrats plein temps.

En conclusion :

- ☞ La CCS valide l'éligibilité à l'accession au club du GOELO ST BRIEUC COTES D'ARMOR .
- ☞ Possibilité de 6 mutés sur la feuille de match et 9 sur la liste.
- ☞ Les joueurs CFC ne sont pas comptabilisés comme mutés.

STRASBOURG VOLLEY-BALL 0675406 :

1. Le club remplit les critères d'éligibilité à l'accession prévus à l'article 44 du RGEN partie « Annuelle ».
2. Le collectif comprend cinq contrats plein temps.

En conclusion :

- ☞ La CCS valide l'éligibilité à l'accession au club du STRASBOURG VOLLEY-BALL.
- ☞ Possibilité de 4 mutés sur la feuille de match et 7 sur la liste.

NON CANDIDATS A L'ACCESSION

Clubs :

- C.A. BRIVE/CORREZE VOLLEY
- SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAIS
- ASS SP ILLACAISE
- GRENOBLE V.UNIVERSITE CLUB
- MENDE VOLLEY LOZERE
- AL CAUDRY VOLLEY-BALL
- VC MICHELET HALLUIN
- SAINT-LOUIS NEUWEG OMNISPORTS
- V.B. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- PUC VOLLEY-BALL*
- UNION SPORTIVE CONFLANS
- A.M.S.LOISIRS DE FREJUS
- VENDEE VBC HERBRETAIS
- CNM CHARENTON

Les clubs non candidats à l'accession peuvent avoir au maximum 3 mutés sur la feuille de match et 6 sur la liste.

** Les joueurs CFC ne sont pas comptabilisés comme mutés.*